

Guide de l'appel à projet

« Votre école pour l'environnement »

QUI EST LE CONSEILLER ERE ET QUE VA-T-IL FAIRE ?

Le conseiller en Education relative à l'Environnement (ErE) est un membre d'une association spécialisée dans le thème environnemental de votre projet (voir plus bas la liste des associations). Bruxelles Environnement finance ces associations pour accompagner les écoles dans la mise en place de leurs projets.

Le conseiller ErE viendra plusieurs fois dans votre école, le nombre et le contenu de ces rencontres dépendra du projet de votre école. Durant ces rencontres, il pourra :

- accompagner l'écoteam à coordonner le projet : pour donner notamment des conseils méthodologiques, techniques et pédagogiques, apporter une aide à la planification, au diagnostic et à l'évaluation, aux aspects administratifs...
- donner des animations aux élèves impliqués dans le projet (une ou plusieurs classes/groupes relais) : sensibilisation, diagnostic de départ et évaluation.

Rappel : l'écoteam est constituée au minimum des 2 porteurs de projets renseignés dans votre dossier de candidature. Il est cependant conseillé de l'élargir à toutes les personnes ressources nécessaire à la réussite du projet.



Cet accompagnement est la vraie richesse de cet appel à projets. Vous découvrirez avec plaisir les bonnes idées, la motivation et les ressources que peuvent vous apporter votre conseiller ERE. Aidez-le vous aussi à travailler dans les meilleures conditions. Il suit plusieurs écoles et preste parfois quelques dizaines d'animations le même mois !

Aussi :

- Répondez le plus rapidement possible à ses mails ;
- Respectez les rendez-vous que vous vous êtes fixés ;
- Prévenez-le dès que vous avez un contretemps ou qu'une réorientation du projet devient nécessaire.

QUELLE METHODE POUR MENER VOTRE PROJET ?

Pour mener à bien votre projet, nous vous demandons de respecter les 5 étapes suivantes :

1. **Sensibilisez** vos classes/groupes relais : découvrez ensemble la thématique choisie et ses enjeux, intégrez-la dans votre programme scolaire en exerçant les compétences de vos élèves pour contextualiser votre projet. Les animations que le conseiller ErE donnera aux élèves permettront également de les motiver à agir.
2. Faites le point sur la **situation de départ** de votre école concernant la thématique de votre projet. Guidés par votre accompagnateur, vous irez enquêter sur le terrain !
3. Etablissez un **plan d'actions** comprenant au minimum une action de sensibilisation de toute l'école et une action concrète pour améliorer la gestion environnementale dans votre école. Ce plan d'actions sera établi ou revu avec le conseiller ErE.
4. **Agissez !** Sensibilisez toute votre école et mettez en place l'action concrète que vous avez établie.
5. **Évaluez** enfin ce que votre projet a apporté à vos élèves et à l'environnement. Mettez en place des indicateurs pour pouvoir mesurer vos efforts.

CALENDRIER

Il est prévu de mettre en œuvre votre projet dans le courant de l'année scolaire. S'il vous est difficile de clôturer votre projet dans ce laps de temps, il sera possible de le prolonger jusqu'en décembre de l'année scolaire suivante en accord avec votre conseiller ErE.

Les animations pour les élèves peuvent être placées quand bon vous semble mais pour les rencontres avec l'écoteam, nous vous proposons des rencontres réparties comme suit :

- | | |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 28 août 2018 | Formation de méthodologie de projet. Prise de contact avec votre conseiller ErE et échanges entre toutes les écoles participantes. |
| Septembre/Octobre | 1^e rencontre de lancement du projet avec toute l'équipe de l'école. |
| Décembre/Janvier | 2^e rencontre avec votre conseiller ErE pour faire le point sur l'état d'avancement du projet |
| Mai/Juin | 3^e rencontre d'évaluation finale avec votre conseiller ErE et remise d'un rapport final (un rapport type vous sera remis par le conseiller ErE et il vous suffira de le compléter) |

Et un autre rendez-vous peut aussi être important et motivant : le **Bubble Festival**, qui a lieu à la fin du mois d'avril et lors duquel vous aurez la possibilité de présenter votre projet de manière créative ! Inscrivez-vous à [Bubble](#) pour être tenu au courant.

BUDGET : A QUOI SERT-IL ET COMMENT PROCEDER ?

Le budget sera réparti et dépensé en collaboration avec le conseiller ErE.



Votre école doit avancer les sommes, garder les preuves d'achat (factures ou tickets de caisse) et se faire rembourser par le conseiller ErE.

A quoi sert ce budget ?

1. Acheter du **matériel technique** qui permet une amélioration de la gestion environnementale de l'école. Par exemple : gourdes et boîtes à tartines, matériel isolant, matériel de cuisine, robinet fontaine, bois pour des nichoirs, graines pour un potager, etc.
2. Acheter du **matériel pédagogique** en lien avec la thématique du projet. Par exemple : livres, jeux, films, etc.
3. Acheter des **consommables** (MAXIMUM 25% du budget), c'est-à-dire des biens de consommation qui ne laissent pas de traces. Par exemple : repas, fruits et légumes bio, visites extérieures, animations externes... mais qui peuvent donner du sens à vos actions.
4. Toute autre dépense permettant de lancer une dynamique qui pourra se poursuivre sans nouveau financement à la fin du projet.

Remarque : privilégiez l'utilisation de matériel de récupération (planches en bois, balles de tennis, vieilles affiches...) et l'emprunt de matériel (appareils de mesure, outils...).

Toutes les prévisions d'achat se feront en concertation avec le conseiller ErE. Il vous aidera à trouver des options moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. Par exemple : emprunter du matériel au lieu de l'acheter, filière d'achat « vert », récupération de matériel, plantes locales attractives pour les insectes, alternatives aux produits phytosanitaires et chimiques...

Certains achats prévus dans les dossiers de candidature sont refusés par le jury ou déconseillés par le conseiller ErE.

Comment procéder pour être remboursé ?

Le remboursement de vos dépenses se fera en 2 parties :

1. 70% seront remboursés au cours de l'année scolaire, à condition de présenter les preuves d'achat justifiant vos dépenses. Il vous suffit de les remettre à votre conseiller ErE (en 1 ou 2 fois maximum).
2. Les derniers 30% ne seront remboursés qu'à la réception du rapport final de votre projet et des éventuelles dernières preuves d'achat. Nous nous réservons le droit de ne pas verser ce montant si le projet a été abandonné en cours de route.

QUELS SONT VOS INTERLOCUTEURS ?

De multiples acteurs se côtoient dans le domaine de l'ErE, c'est ce qui fait la richesse de ce secteur ! En voici quelques-uns que vous rencontrerez peut-être au cours de votre projet :

Bruxelles Environnement

Administration publique qui traite des thématiques environnementales au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Son département Education finance l'ensemble des projets de l'appel « Votre école pour l'environnement ».

Réseau Idée – Information et Diffusion en Education à l'environnement

Association qui offre aux enseignants, parents, citoyens... une information claire et centralisée sur l'ErE : outils pédagogiques, liste des organismes d'ErE actifs à Bruxelles et leurs activités (animations, formations, stages...), démarches pédagogiques, etc. Le Réseau Idée a été mandaté par Bruxelles Environnement pour assurer une information personnalisée à toutes les écoles bruxelloises francophones.

Contact : Dominique Willemsens et Hélène Colon – bruxelles-ere@reseau-idee.be – 02/286.95.70


COREN asbl – Facilitateur « gestion environnementale » pour le milieu scolaire

Association dont le service Facilitateur est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à améliorer la gestion environnementale de votre établissement scolaire. Elle vous offre la possibilité de faire un bilan environnemental de départ, une aide à la labellisation Eco-Schools, une aide méthodologique pour construire vos projets...

Contact : Denis Jacob – apbe@coren.be – 02/640.53.23

Les associations en Education relative à l'Environnement

Bruxelles Environnement subsidie les associations spécialisées dans les thématiques de l'appel pour qu'elles envoient leurs animateurs dans les écoles et accompagnent les porteurs de projet. Ce sont donc ces personnes que vous rencontrerez selon votre thématique ! N'hésitez pas à consulter leur site Internet pour découvrir l'entièreté de leur offre.

APERe asbl www.apere.org	
COREN asbl www.coren.be	
Empreintes asbl www.empreintesasbl.be	
asbl Tournesol www.tournesol-zonnebloem.be	

<p>Goodplanet Belgium asbl www.goodplanet.be</p>	
<p>Transition durable sprl www.transition-durable.eu</p>	
<p>CJB l'autre voyage asbl www.cjb-to.be</p>	
<p>Worms asbl www.wormsasbl.org</p>	